

**Association pour la sauvegarde de l'environnement
de Liglet et la Trimouille (S,E,L,T,)**

**Boisgrenier
86290-Liglet**

**A Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Projet éolien de Saint-Barbant
Mairie de Saint -Barbant
87 330 – Saint- Barbant**

Objet : avis d'opposition au projet de la centrale éolienne de Saint-Barbant

Liglet , le 27 septembre 2018

Monsieur le Commissaire – Enquêteur ,

En notre qualité de responsables de l'association SELT qui rassemble 100 adhérents et dont les statuts prévoient la défense de l'environnement dans le département de la Vienne ainsi que dans les départements limitrophes , nous venons vers vous pour signifier notre opposition au projet de la centrale éolienne de Saint-Barbant .

Nous vous exposons ci-dessous les arguments de notre opposition et vous remercions d'avance du soin que vous prendrez à les examiner .

UN DANGER POUR LA SANTE HUMAINE ET LA SANTE ANIMALE :

Les promoteurs , par la voix de leurs cabinets d'études , persistent à affirmer que les éoliennes ne représentent pas un danger pour la santé des hommes et des animaux . Pourtant une multitude de communications scientifiques , toutes disponibles , faites par des chercheurs d'université , des médecins , des acousticiens , d'experts indépendants et non liés à l'industrie éolienne nous alarment sur la nocivité des infrasons et des effets stroboscopiques . Toutes ces études font état ,dans les populations riveraines des centrales éoliennes ,de troubles pathologiques anormalement élevés tels que les migraines , les vertiges , les insomnies , les acouphènes , des syndromes dépressifs et cardiaques etc . Récemment une communication de l'Académie de Médecine a reconnu la réalité du « syndrome éolien »

UNE DEVALORISATION DES BIENS IMMOBILIERS IMPACTES

Contre toute évidence , le promoteur , sans en faire la démonstration , et comme dans toutes les études d'impact de ce genre , nie cette dévalorisation . Aurait-on perdu le bon sens ? Qui

achètera à la campagne une maison dont les fenêtres s'ouvriront sur un paysage industriel avec des machines géantes dont il faudra subir la pollution auditive et la pollution visuelle ? Qui aura envie de venir vivre dans un tel environnement saccagé et à en supporter les nuisances ? D'ailleurs cette dévalorisation des biens immobiliers impactés par les aérogénérateurs a été confirmée par des jugements de Tribunaux de Grande Instance validés par les Cours d'Appel .

LE SACCAGE DU PAYSAGE ET DU CADRE DE VIE : Un mitage éolien annoncé

Tout au long de l'étude le paysage de Saint -Barbant est présenté , bien évidemment , comme un paysage plutôt banal , sans grand intérêt . Banal , un bocage encore inaltéré ? Sans grand intérêt , ce maillage dense de haies vives et d'alignements d'arbres souvent remarquables ? Banale , la destruction d'une zone humide de près de 5000m² que nous réserve le promoteur , alors qu'on sonne l'alarme sur la disparition de ces biotopes en France ? Sans intérêt la diversité et la richesse de la flore que décrit pourtant le cabinet d'études ?

De nombreux bocages français ont disparu ou ont été profondément altérés par l'urbanisation , l'industrialisation , la culture intensive et les remembrements des terres . Or , Saint -Barbant , le Haut Limousin et les régions limitrophes ont la chance de conserver encore un paysage de bocage quasi-intact avec une biodiversité riche . En réalité , il s'agit d'un paysage relique , légué par le génie des hommes au cours des siècles passés , qui mérite le plus grand respect et le plus grand soin .

Un paysage relique qui risque de disparaître , d'être saccagé , anéanti et de devenir une vaste zone industrielle . C'est un véritable mitage par l'éolien industriel qui est annoncé dans toute la région ! Des projets (sans compter les centrales déjà en activité et les projets déjà autorisés) fusent partout , dans l'anarchie , sans aucune régulation , en Hte Vienne , en Vienne , en Creuse , en Indre . Jour après jour la population , dont on ne demande pas l'avis en amont , les découvre entre résignation et colère . Toute une région , qui n'avait pourtant aucune vocation à se convertir à l'éolien étant donné la faiblesse du vent , est ainsi sacrifiée , livrée à la rapacité des promoteurs éoliens .

La carte de la DREAL Nouvelle Aquitaine sur l'implantation des centrales éoliennes donne la mesure de cet envahissement : tout est concentré ici , au nord de la région , c'est à dire dans les zones hyper-rurales , pauvres , aux populations âgées , supposées sans doute peu réactives et ignorantes , autrement dit vulgairement chez les « bouseux » . Quel mépris ! Quel mépris pour nos territoires qui recèlent pourtant de trésors , jusque là exempts de dégradations et de pollution . Quel mépris pour le cadre de vie de ses habitants attachés à des paysages harmonieux , paisibles , à un patrimoine naturel encore inaltéré . Quel mépris pour l'hyper-ruralité qui pourrait pourtant être un formidable investissement pour l'avenir , comme l'a si bien démontré , dans un rapport célèbre , le Sénateur Bertrand , élu dans la Lozère .

UN IMPACT SUR LE PATRIMOINE BATI

Les impacts seront nombreux sur des hameaux , des fermes isolées , des demeures patrimoniales . C'est tout un patrimoine vernaculaire de qualité qui sera occulté , enlaidi . Bien entendu , le promoteur par la voix de SON cabinet d'études conclut que ces impacts seront « nuls » « insignifiants » , « faibles » et que tel arbre haut de 20 m ou telle haie

cacheront les aérogénérateurs hauts de 180 m , que les perceptions seront peu significatives et illustre ces contre-vérités par de curieux photomontages où , comme dans un miracle , les machines géantes sont pratiquement invisibles .

DES CONSEQUENCES DESASTREUSES POUR LA FAUNE

Un bocage encore très préservé avec un maillage très dense de haies , des mares , des étangs , une zone humide (qui sera appelée à être détruite par le promoteur et remplacée par un fossé !!) ,des zones Natura 2000 très proches , c'est dire les riches biotopes de cette zone et qui expliquent la richesse avifaunistique qui y est inféodée : cortèges nombreux de passereaux nicheurs ou migrateurs , oiseaux d'eau , rapaces , présence de nombreuses espèces patrimoniales dont certaines , comme l'oedicnème criard, en voie de disparition et au statut défavorable .

Une zone qui se situe sous le couloir migratoire de la grue cendrée , survolée lors des migrations pré et post nuptiales par des milliers de ces grands voiliers et qui nous offrent alors un merveilleux spectacle , Une zone qui abrite 15 espèces de chauve souris , animaux extrêmement utiles à la biodiversité , auxiliaires précieux de l'agriculture , dont les effectifs s'effondrent dramatiquement et qui , malheureusement , sont très sensibles à l'éolien (mortalité importante par collision avec les pales et par barotraumatisme) .

Le cabinet d'études reconnaît cette richesse et cet enjeu fort , Mais , bien entendu , comme d'habitude , sans le démontrer réellement , conclut invariablement que les impacts seront « nuls » ,« faibles » , « sans incidence » , consent seulement à quelques « faibles à modérés » (curieuse terminologie) . Tous les impacts sont minimisées , voire niés .

Il serait trop long d'énumérer les incohérences du dossier . Mais nous voulons en évoquer quelques unes :

-En ce qui concerne les chiroptères : On apprend que des haies seront arrachées et que des arbres abritant des gîtes de chauve-souris seront coupés . Or , toutes les espèces de chiroptères sont protégées , notamment par l'accord Européen dit EUROBATS que la France a ratifié et également par différentes directives qui stipulent qu'il est INTERDIT de tuer , de capturer les chauve-souris et de détruire leurs GITES . A quoi servent donc ces accords , ces directives , ces décrets si on permet aux promoteurs (et en particulier à celui de ST BARBANT) de détruire un gîte de chiroptères et d'altérer un biotope qui leur est favorable ? Pour quelles raisons les promoteurs seraient autorisés à se soustraire à des obligations et à la loi ?

L'accord européen EUROBATS prévoit également que les éoliennes doivent être impérativement placées à une distance d'au moins 200 mètres des haies et canopées . Or , à ST BARBANT , 3 éoliennes sur 4 seront érigées à une distance très inférieures à 100 m des haies et canopées , contrairement aux obligations de l'accord EUROBATS . Il est utile de rappeler que dans leurs motivations de refus de parcs éoliens , des Préfets , mesurant l'enjeu ,évoquent le non-respect de ces distances telles qu'elles ont été énoncées par EUROBATS (exemple : décision de refus signifié à la société Volkswind pour le parc éolien de Plaisance (86) en 2017)

-En ce qui concerne la migration de la grue cendrée : le cabinet d'études s'est soustrait aux obligations des DREAL qui demandent que les cycles biologiques soient étudiés pendant toute leur période par des sorties et observations sur le terrain , Or , en ce qui concerne la migration pré-nuptiale de la grue cendrée , les sorties commencent seulement en Mars alors que le flux

migratoire est en train de se tarir , le pic se situant dans les dernières semaines de février ! Ce défaut de méthodologie n'a pas permis d'observations suffisantes (d'ailleurs c'est seulement un effectif de quelques dizaine d'oiseaux qui a pu être vu)pour déterminer le comportement des grues à l'approche du site (et rappelons , contrairement à ce qu'affirment les cabinets d'études , que la grue n'a pas toujours un vol très haut et que , si les conditions météorologiques ne sont pas bonnes , elle peut adopter un vol plus bas , à la hauteur des pales , ne pouvant ainsi éviter la collision)

FUITE DU TOURISME VERT :

Qui viendra visiter et séjourner dans une région criblée d'éoliennes et défigurée ? Les amateurs du tourisme vert (et il y en a de plus en plus) préféreront aller ailleurs . Il y aura un manque à gagner pour tous ceux qui vivent directement du tourisme(chambres d'hôtes , gîtes) ou indirectement (restaurateurs , commerçants) , L'association touristique des hébergeurs touristiques de l'Indre a d'ailleurs réalisé à ce sujet un sondage aux résultats éloquentes : l'immense majorité des amateurs des sondés ne veulent pas passer leurs vacances avec des vues imprenables sur des centrales éoliennes .

LA POLLUTION DES SOLS PAR LE BETON FERRAILLE

Des milliers de tonnes de béton seront enfouies à jamais dans les sols et finiront par les polluer . Et la fabrication du béton ainsi que le transport vont induire des émissions importantes de gaz à effet de serre ! Est-ce cela l'écologie dont se vante tant les promoteurs ?

FACTEUR DE CHARGE SURESTIME

Le promoteur annonce une production de 30 000 000 Kwh , soit 30 000 Mgh pour une puissance de 12,45 MW (les 4 éoliennes) , Cela donne 2410 heures de fonctionnement à pleine puissance et un facteur de charge de 28 % . Ce chiffre est largement surestimé (surtout dans une région comme la nôtre , au vent faible) . Rappelons que les derniers chiffres officiels connus donnent un facteur de charge de d'à peine 18 % en Région Nouvelle Aquitaine et à peine 22 % en France . Certains parcs de la Vienne et de la Charente plafonnent à un facteur de charge de 15 % !

LE PROBLEME DU DEMANTELEMENT :

A qui reviendra la charge de démanteler les éoliennes dans 15-18 ans quand elles seront en fin de vie ? On sait la fumisterie de cette provision de 50 000 euros versée par les promoteurs en vue de ce démantèlement et l'on sait aussi ce que coûte cette opération . Il s'agit de plusieurs centaines de milliers d'euros par machine . Les promoteurs auront alors disparu . Les propriétaires des terrains risquent alors de déchanter devant ces machines dont ils seront seuls , la propriété et la responsabilité . Et s'ils ne sont pas en capacité financière de démanteler , nous aurons , partout dans nos campagnes , à l'image de ce que l'on peut déjà voir aux USA , des friches industrielles qui grinceront au vent . Bel avenir !

CONCLUSION

Bien d'autres aspects seraient à évoquer : une énergie intermittente subventionnée entièrement par l'état , donc par les contribuables et les usagers dont les factures s'envolent déjà ; l'exemple de l'Allemagne (un pays tellement exemplaire !) qui s'est engagée dans le tout éolien mais qui pour faire face à l'intermittence de cette énergie (qui lui aura coûté en 2023 quelque 500 milliards d'euros , voire plus) a dû réactiver ses centrales à la lignite et même en créer d'autres , devenant ainsi le principal pollueur d'Europe etc. etc.

Terminons sur le goût amer que laissent ces études d'impact . Il faut déplorer que l'Administration pour juger ces projets ne dispose finalement que de ces dossiers faits complaisamment par des bureaux d'études qui dépendent directement des promoteurs qui les rétribuent . Ce sont donc les promoteurs qui donnent évidemment le ton . Selon l'adage bien connu , le client est roi . D'ailleurs personne n'a vu encore l'un de ces cabinets conclure défavorablement pour un quelconque dossier . Tous , sans exception y compris dans les zones les plus sensibles , reçoivent leur onction En réalité ces études sont un plaidoyer pour le promoteur et sont à charge contre l'environnement .

Vous remerciant de votre attention , et espérant un avis défavorable pour le dossier de SAINT BARBANT , nous vous prions , Monsieur le Commissaire -Enquêteur , d'agréer nos respectueuses salutations.

**Daniel Gioé
Alain Giraud**

responsables de l'association SELT